

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
26 JUIN 2024

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Approbation de  
l'adhésion de la Ville de  
Saint-Germain-en-Laye à  
l'association « France  
villes et territoires  
durables » et versement  
de la cotisation annuelle**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 27 juin 2024  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en Préfecture  
le 27 juin 2024  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 juin 2024

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis PRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI\*, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

\*Monsieur BATTISTELLI arrive au dossier 24 C 05a

**Avait donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Madame BOGE  
Madame MACE à Monsieur SAUDO  
Monsieur JOUSSE à Madame NASRI  
Madame ANDRE à Madame TEA  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Monsieur THOMAS à Madame AGUINET

**Secrétaire de séance :**

Madame LESUEUR

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20240626-24-C-17-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

**N° DE DOSSIER** : 24 C 17

**OBJET** : APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE À L'ASSOCIATION "FRANCE VILLES ET TERRITOIRES DURABLES" ET VERSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

**RAPPORTEUR** : Monsieur LEVEL

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

France Villes et territoires Durables (FVD) est une association loi 1901 créée en 2019, suite à la convergence de l'Institut pour la Ville Durable (IVD) et le réseau « Vivapolis » initié par l'Etat. Elle a pour mission d'accélérer la transformation durable et résiliente des territoires à partir de 4 leviers d'actions que sont la sobriété, la résilience, l'inclusion et la créativité.

France Villes et territoires Durables se positionne avant tout comme un « do-tank » orienté solutions. Au service de l'intérêt général, c'est un lieu de capitalisation, de diffusion et d'appui à la mise en œuvre des expertises et savoirs faire français en matière de Ville durable, en France et à l'International.

Elle valorise les projets locaux en conformité avec la politique nationale et les orientations européennes dans ce domaine. La démarche de cette association s'articule notamment autour des actions suivantes :

- Rassembler dans un même groupe de réflexion et d'action l'État, les collectivités locales, les entreprises et les experts, afin de diffuser les meilleurs outils et solutions opérationnelles pour accélérer la transition écologique, sociale et économique des territoires ;
- Sensibiliser les exécutifs locaux et directions générales aux fondamentaux des territoires durables, et inspirer les projets de territoire par le partage d'expertises et d'expériences ;
- Valoriser et capitaliser les meilleures solutions et projets français, diffuser les fondamentaux et solutions des territoires durables et résilients, par le biais d'interventions ciblées, avec pour objectifs la dissémination des meilleures pratiques ;
- Renforcer et développer les coopérations et travaux communs au sein de l'écosystème associatif.

L'adhésion à l'association « France Villes et territoires Durables » dont les statuts sont annexés au présent rapport, permettrait ainsi à la Ville de Saint-Germain-en-Laye :

- D'accéder à la mise à jour permanente des différents outils opérationnels, des publications, et innovations ;
- De bénéficier de formations et ateliers spécifiquement conçus pour les besoins de la Ville ;
- De participer à des rencontres et événements permettant l'échange d'expériences avec d'autres collectivités et partenaires de l'aménagement ;
- De valoriser l'action municipale et la positionner stratégiquement sur les enjeux de résilience dans les réseaux des acteurs faisant la Ville.

Aussi, à l'heure de l'engagement de la commune pour l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 et de la mise en œuvre des transitions écologiques, sociales et solidaires au travers de sa démarche Saint-Germain-en-Laye zéro carbone et son Plan d'Action pour le Climat et l'Énergie (PACE), il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Germain-en-Laye à l'association « France Villes et territoires Durables » ainsi que le versement de la cotisation pour l'année 2024, qui s'élève à 2 000 Euros.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des statuts de l'association « France Villes et territoires Durables » dont le siège social se situe 22, rue Joubert 75009 Paris,

Après avoir pris connaissance du manifeste de l'association, du rapport d'activité 2023 et du programme de travail 2024 de l'association « France Villes et territoires Durables »,

Après avoir pris connaissance des catégories d'adhésion et de la grille tarifaire,

À LA MAJORITÉ, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR votant contre,

APPROUVE les statuts, ci-annexés, de l'association « France Villes et territoires Durables » dont le siège social se situe 22, rue Joubert 75009 Paris et l'adhésion de la Ville de Saint-Germain-en-Laye à cette association,

APPROUVE le paiement à l'association susvisée d'une cotisation annuelle de 2 000 Euros au titre de l'année 2024 en tant qu'adhérent de "Niveau 2 : Entités de taille intermédiaire",

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette adhésion.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

**STATUTS  
ASSOCIATION  
  
FRANCE VILLE DURABLE**

**TITRE I  
CONSTITUTION-DENOMINATION – DUREE - OBJET – MOYENS D’ACTIONS - SIEGE**

**Article 1 - Constitution**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi française du 1er juillet 1901, le décret du 16 août 1901, les textes par lesquels ils ont été complétés et modifiés et les présents statuts.

**Article 2 – Dénomination**

L'Association a pour dénomination : « **France Ville Durable** ».

Le sigle de l'Association est : « **FVD** ».

**Article 3 – Durée**

L'Association est constituée pour une durée illimitée.

**Article 4 – Objet**

L'Association, au service de l'intérêt général, a pour objet l'appui aux projets innovants, la diffusion et la promotion des expériences et savoir-faire français en matière de Ville durable. Elle valorise les projets locaux en conformité avec la politique nationale et les orientations européennes dans ce domaine. Son activité se développe tant en France qu'à l'international.

L'Association agira de manière complémentaire aux travaux de ses adhérents par tous moyens que ceux-ci jugeront utiles.

Ses actions seront définies dans un programme de travail approuvé et adapté annuellement par l'Assemblée générale.

**Article 5 - Siège**

Le siège de l'Association est fixé : 22, rue Joubert 75009 PARIS. Il pourra être transféré par décision du Conseil d'administration.

## TITRE II MEMBRES

### Article 6 – Membres de l'Association

L'Association se compose de membres, personnes morales de droit public ou de droit privé, intéressés par l'objet visé à l'article 4 des présents statuts.

Ils ont le statut soit de membre actif, soit de membre adhérent.

#### **6.1 Membres actifs**

Sont membres actifs de l'Association, toute personne morale intéressée par l'objet de l'Association, adhérant aux statuts.

Les membres actifs s'acquittent :

- de la cotisation annuelle fixée dans les conditions prévues à l'article 11 des présents statuts,
- d'une contribution supplémentaire (contribution financière, en personnel, en moyens matériels, etc.), apportée volontairement et significative.

Ils sont de droit membres de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration avec voix délibérative

#### **6.2 Membres adhérents**

Sont membres adhérents de l'Association toute personne morale intéressée par l'objet de l'Association, adhérant aux statuts.

Les membres adhérents s'acquittent d'une cotisation annuelle fixées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article 11 des présents statuts.

Ils sont, de droit, membres de l'Assemblée générale avec voix délibérative.

### Article 7 - Personnalités qualifiées

Peuvent être associées au travail de l'Association des personnalités qualifiées, personnes physiques, non membres de l'Association qui par leurs compétences professionnelles ou leurs engagements peuvent apporter à un appui à l'action de l'Association.

Elles sont désignées par décision du Conseil d'administration prise à la majorité qualifiée des deux tiers des administrateurs présents ou représentés.

Les personnalités qualifiées participent à l'Assemblée générale et, sur invitation du Président, au Conseil d'administration et/ou au Bureau. Ces personnes ont voix consultative et signent

préalablement, à leur présence dans les organes de l'Association, un engagement de confidentialité.

Elles ne sont pas tenues de s'acquitter du versement de la cotisation fixée par le Conseil d'administration.

### **Article 8 - Collèges**

Les membres actifs et adhérents de l'Association se répartissent suivant les quatre Collèges suivants :

➤ Collège « Etat »

Ce Collège comprend notamment :

- l'Etat représenté par les ministères intéressés qui désignent leur représentant,
- des établissements publics de l'Etat,
- la Caisse des dépôts et consignations.

➤ Collège « Collectivités territoriales »

Ce Collège comprend notamment :

- des collectivités territoriales et leurs groupements,
- des établissements publics locaux,
- des associations d'élus,
- toute autre association ou entité ayant pour membres des collectivités territoriales ou leurs groupements.

➤ Collège « Entreprises »

Ce Collège comprend notamment :

- des entreprises publiques et privées,
- leurs fédérations ou associations professionnelles d'entreprise.

➤ Collège « Experts »

Ce Collège comprend des acteurs de la société civile, notamment des associations ou entreprises de formation et de recherche, des acteurs de l'ingénierie, du conseil, de l'expertise, de la maîtrise d'œuvre, des représentants des métiers actifs dans le monde urbain et les fédérations, conseils et ordres correspondants, enfin des acteurs publics de l'Union européenne engagés pour la Ville durable en France.

Il est tenu une liste à jour :

- des membres actifs et adhérents de l'Association, précisant pour chaque membre, le Collège dont il relève,
- des personnalités qualifiées.

#### **Article 9 - Admission des membres**

Toute personne morale démontrant son intérêt pour l'objet de l'Association visé à l'article 4 des présents statuts peut se porter candidate pour acquérir la qualité de membre adhérent ou de membre actif.

Les candidatures sont formulées auprès du Président de l'Association et signée par le demandeur ou son représentant légal.

La demande d'admission est présentée par le Président au Conseil d'administration. Au moment du vote, le Conseil d'administration valide la qualité du membre (actif ou adhérent) ainsi que le Collège dont il relève et la liste des membres est mise à jour.

Le refus d'admission n'a pas à être motivé par le Conseil d'administration.

#### **Article 10 - Perte de la qualité de membres**

La qualité de membre se perd par :

- la démission, notifiée par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Président de l'Association suivant un préavis de trois mois. La démission prend effet au 1<sup>er</sup> janvier suivant sa notification sous réserve du respect du préavis de trois mois,
- la dissolution, pour quelque cause que ce soit, pour les personnes morales de droit privé,
- la radiation prononcée par le Conseil d'administration pour non-paiement avant le 1<sup>er</sup> juillet de la cotisation annuelle visée à l'article 11 des présents statuts.

Le membre démissionnaire ou radié devra respecter les engagements qu'il aura pris antérieurement à sa démission ou à sa radiation et pouvant produire des effets postérieurement à celle-ci.

En outre, la qualité de membre adhérent se perd par l'exclusion prononcée par le Conseil d'administration, pour tout motif grave. Constitue notamment un motif grave, toutes infractions aux présents statuts ou tout préjudice aux intérêts moraux et matériels de l'Association.

Le membre intéressé est préalablement invité à se présenter devant le Conseil d'administration pour fournir ses explications sur les faits qui motivent son éventuelle exclusion. Il peut à cette occasion se faire assister par tous membres de l'Association de son choix.

Le membre exclu devra continuer à respecter les engagements antérieurs à son exclusion et pouvant produire des effets postérieurement à celle-ci.

### **Article 11 – Cotisations**

Chaque membre de l'Association est tenu au versement d'une cotisation dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'administration.

A titre exceptionnel, une dispense de versement de la cotisation peut être décidée par le Conseil d'administration en faveur d'un membre apportant à l'Association un actif corporel ou incorporel, unique et pérenne et que l'apporteur est seul en mesure de mettre à disposition.

Il est procédé annuellement à l'appel à cotisation. En cas de non-paiement de la cotisation annuelle, au plus tard le 1<sup>e</sup> juillet de l'année en cours, le Conseil d'administration pourra prononcer la radiation du membre.

Toute cotisation versée à l'Association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé et ce, quelle que soit la cause de retrait du membre (démission, exclusion, radiation, etc.) ou en cas de disparition de l'Association pour quelle que raison que ce soit (dissolution, fusion, absorption, transformation, etc.).

## **TITRE III** **GOUVERNANCE**

### **Article 12 – Assemblée générale**

#### **Article 12.1- Composition**

L'Assemblée générale comprend tous les membres de l'Association, à jour du paiement de leur cotisation et siégeant suivant les quatre Collèges visés à l'article 8.

Chaque membre désigne un représentant titulaire, personne physique dûment habilitée à cet effet, pour le représenter ainsi qu'un suppléant, personne physique, siégeant en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

L'Etat est représenté par un représentant du Ministère compétent en matière d'urbanisme et par un représentant de chaque Ministère intéressé par l'objet social de l'Association qui en fait la demande.

Chaque membre informe sans délai le Président de tout changement de son représentant titulaire ou suppléant.

Le représentant d'un membre peut se faire représenter par le représentant d'un autre membre de l'Association. Le nombre de pouvoirs est limité à deux.

Exception faite de l'application des règles propres à l'octroi de pouvoirs en raison d'un représentant d'un membre absent ou empêché, une même personne physique ne peut, au sein de l'Association, représenter plusieurs membres.



## **Article 12.2 – Pouvoirs de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale :

- approuve les grandes orientations de l'Association et le programme annuel de travail de l'Association,
- entend et approuve annuellement le rapport du Président sur la gestion des activités et la situation morale de l'Association,
- entend et approuve annuellement le rapport financier du Trésorier,
- entend et approuve le rapport annuel du Commissaire aux Comptes,
- approuve les comptes annuels de l'exercice écoulé tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration,
- approuve les modifications statutaires,
- décide, dans le respect de l'objet social de l'Association, la fusion ou l'adhésion de l'Association avec une ou plusieurs autres associations, organismes publics ou privés ou sociétés ainsi que toutes participations dans ces mêmes associations, organismes ou sociétés,
- décide de la transformation de l'Association en toute autre personne morale de droit public ou privé,
- approuve la dissolution de l'Association et la dévolution des biens,
- délibère sur toutes les questions à l'ordre du jour.

## **Article 12.3 – Réunions et délibérations de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an et dans les six mois de la clôture de l'exercice, à l'initiative du Président ou à la demande de ses membres représentant au moins le quart des voix.

L'Assemblée générale est présidée par le Président de l'Association.

La convocation est effectuée par lettre simple ou par courrier électronique contenant l'ordre du jour, la date, le lieu de la réunion et toutes les pièces s'y rapportant au moins quinze (15) jours avant la date fixée.

L'Assemblée générale se réunit en tout lieu fixé par la convocation. Elle peut également se réunir par visio-conférence ou tout autre moyen de télécommunication visuelle.

L'Assemblée générale ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Tout représentant d'un membre qui désirerait voir porter une question déterminée à l'ordre du jour doit en aviser le Président par courriel au moins huit (8) jours avant la date de la réunion.

Il est établi une feuille de présence par chaque représentant des membres en entrant en séance avec mention du ou des éventuels pouvoirs qu'il détient. Elle est certifiée par le Président.

L'Assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié des représentants des membres est présente ou représentée et si chaque Collège est représenté par au moins un de ses membres.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée générale est convoquée, avec le même ordre du jour, dans un délai de huit (8) jours. Lors de cette deuxième réunion, l'Assemblée générale délibère valablement sans condition de quorum.

Les délibérations de l'Assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux contenant le résumé des débats, le texte des délibérations et le résultat des votes. Elles sont signées par le Président. Les procès-verbaux sont retranscrits dans l'ordre chronologique sur le registre des délibérations de l'Association.

Les procès-verbaux des Assemblées sont tenus à la disposition des représentants des membres qui peuvent les consulter au siège de l'Association ou en demander copie au Président.

#### **Article 12.4 – Modalités de vote de l'Assemblée générale**

Quel que soit le nombre de membres présents ou représentés dans chaque Collège, les décisions de l'Assemblée générale sont prises selon la pondération suivante :

- Collège « Etat » : 25%,
- Collège « Collectivités territoriales » : 25%,
- Collège « Entreprises » : 25%,
- Collège « Expert et autres acteurs de la Ville » : 25%.

L'ensemble des délibérations de l'Assemblée générale sont prises à la majorité qualifiée des trois-quarts des voix, soit strictement supérieur à 75 %.

Le nombre de voix du représentant de chaque membre présent ou représenté est égal à 25/nombre de membres du Collège concerné présents ou représentés lors de l'Assemblée générale.

#### **Article 13 – Conseil d'administration**

##### **Article 13.1- Composition**

L'Association est administrée par un Conseil d'administration composé du représentant de chaque membre actif de l'Association. Il est, toutefois, précisé que, siège de droit au Conseil d'administration le représentant de l'Etat issu du Ministère chargé de l'urbanisme.

Tout administrateur absent ou empêché peut donner mandat pour le représenter à un autre administrateur. Un administrateur ne peut disposer que d'un maximum de 2 pouvoirs.

##### **Article 13.2 – Attributions du Conseil d'administration**

140

Le Conseil d'administration :

- met en œuvre les décisions de l'Assemblée générale et notamment le programme de travail,
- approuve l'adhésion de nouveaux membres,
- approuve l'exclusion et la radiation d'un membre en cas de non-paiement de la cotisation prévue à l'article 11 des présents statuts,
- élit en son sein le Président, le Secrétaire et le Trésorier et met fin à leurs fonctions,
- désigne et révoque le Délégué général sur proposition du Bureau,
- désigne le Commissaire aux comptes,
- vote le budget et contrôle son exécution,
- vote le montant annuel des cotisations et approuve le montant minimum de la contribution devant être acquittée par les membres actifs,
- approuve annuellement les moyens en ressources humaines de l'Association,
- arrête les comptes de l'exercice clos,
- autorise le recours à l'emprunt,
- autorise le Président et le Trésorier à déléguer partiellement leurs pouvoirs sous leurs responsabilités au Délégué général et si besoin à d'autres personnels de l'Association,
- prend toutes décisions relatives à la gestion et à la conservation du patrimoine de l'Association, et notamment, celles relatives à l'emploi des fonds, à l'éventuel prise à bail de locaux nécessaires à la réalisation de l'objet de l'Association,
- autorise tout acte ou opération qui ne sont pas statutairement de la compétence de l'Assemblée générale,
- de façon générale, délibère sur toutes les questions à l'ordre du jour.

### **Article 13.3 - Réunions du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par le Président ou sur demande d'au moins un quart des administrateurs.

Les convocations sont adressées par lettre simple ou courrier électronique au moins quinze (15) jours avant la réunion et, en cas d'urgence, au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion. Elles mentionnent l'ordre du jour de la réunion, la date et le lieu de réunion.

Le Conseil d'administration se réunit au siège de l'Association ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation. Il peut se réunir par visio-conférence ou tout autre moyen de télécommunication.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si cinq membres sont représentés avec au moins la présence d'un administrateur de chaque Collège. Si cette proportion n'est pas atteinte, le Conseil d'administration est convoqué à nouveau à huit (8) jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Il ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Tout administrateur qui désirerait voir porter une question déterminée à l'ordre du jour doit en aviser le Président par courriel au moins cinq (5) jours avant la date de la réunion.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux contenant le texte des délibérations et le résultat des votes et sont signées par le Président.

Les procès-verbaux du Conseil d'administration sont tenus à la disposition des représentants des membres qui peuvent les consulter au siège de l'Association ou en demander copie au Président.

#### **Article 13.4 - Délibérations du Conseil d'administration**

Les décisions du Conseil d'administration sont prises selon la pondération suivante :

- Collège « Etat » : 25%,
- Collège « Collectivités territoriales » : 25%,
- Collège « Entreprises » : 25%,
- Collège « Expert et autres acteurs de la Ville » : 25%.

L'ensemble des délibérations du Conseil d'administration sont prises à la majorité qualifiée des trois-quarts voix, soit strictement supérieur à 75 %.

Le nombre de voix de chaque administrateur présent ou représenté est égal à 25/nombre d'administrateurs du Collège concerné présents ou représentés lors du Conseil d'administration.

#### **Article 14- Bureau**

Le Conseil d'administration comprend parmi ses membres, un Bureau composé :

- de trois membres élus par le Conseil d'administration lui-même :
  - un Président de l'Association, nécessairement issu du Collège des Collectivités territoriales,
  - un Secrétaire et si besoin est, un Secrétaire suppléant,
  - un Trésorier, et si besoin est, un Trésorier suppléant,
- de quatre Vice-Présidents :
  - un Vice-Président, représentant du Ministère chargé de l'urbanisme pour le Collège Etat,
  - un Vice-Président élu par les administrateurs du Collège Collectivités territoriales,

- un Vice-Président élu par les administrateurs du Collège Entreprises
- un Vice-Président élu par les administrateurs du Collège Experts.

La durée de leur mandat est de trois (3) ans. En cas de vacance supérieure à trois mois consécutifs, il est procédé à la désignation d'un nouveau Président, de Vice-Présidents (autres que celui issu du Collège Etat), Secrétaire ou Trésorier pour la durée résiduelle du mandat. Les membres du Bureau sont rééligibles 1 seule fois. A titre dérogatoire et pour les 2 premières élections, les fonctions occupées dans l'Association préexistante dénommée « Vivapolis-Institut pour la Ville Durable » sont exclues de cette règle de renouvellement limitée. Le Bureau assure collégalement la préparation et la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration.

Il propose au Conseil d'administration la désignation du Délégué général. Ce choix doit faire nécessairement faire l'objet d'un vote favorable du Vice-Président, représentant du Collège Etat.

Le Bureau se réunit, aussi souvent que nécessaire, à l'initiative et sur convocation du Président qui fixe son ordre du jour. La convocation est faite par lettre simple ou par courrier électronique au moins huit (8) jours à l'avance et en cas d'urgence, au moins trois (3) jours avant.

Chaque membre du Bureau bénéficie d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances du Bureau sont signés par le Président.

#### **Article 15 – Président**

En cas de vacance, le Vice-Président issu du Collège « Collectivités territoriales » assure la Présidence jusqu'à la désignation, dans les meilleurs délais, d'un nouveau Président.

Le Président est le garant du respect de l'objet de l'Association et de son fonctionnement partenarial. Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et en incarne le projet.

Par ailleurs, le Président :

- convoque l'Assemblée générale et le Conseil d'administration, en fixe l'ordre du jour et préside leurs séances et travaux,
- soumet chaque année à l'Assemblée générale le rapport moral de l'Association,
- convoque le Bureau, en fixe l'ordre du jour et préside ses séances et ses travaux,
- représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet,
- après autorisation préalable du Conseil d'administration et sauf actions engagées à titre conservatoire et/ou urgent, représente l'Association en justice tant en demande qu'en défense, consent toutes transactions,
- signe tout contrat d'achat ou de vente et, plus généralement, tout acte et contrat nécessaire à l'exécution des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration,

- avise le Commissaire aux Comptes des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, dans le délai d'un mois à compter du jour où il en a connaissance,
- recrute et licencie le personnel, dans la cadre du budget voté par le Conseil d'administration,
- invite toute personne qu'il juge utile à assister aux réunions de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et du Bureau,
- peut déléguer partiellement notamment au Délégué général, ses pouvoirs et/ou sa signature, d'une manière permanente ou temporaire, sous sa responsabilité, après autorisation du Conseil d'administration.

#### **Article 16 – Vice-Présidents**

Les quatre Vice-Présidents assistent le Président dans ses fonctions et sont notamment chargés chacun par le Conseil d'administration de suivre un domaine d'activités issu du programme de travail de l'Association. Ils rendent compte de l'exercice de leurs missions auprès du Conseil d'administration.

#### **Article 17 – Secrétaire**

Il rédige les délibérations de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et du Bureau et en assure la transcription

#### **Article 18 – Trésorier**

Le Trésorier :

- fait tenir sous sa responsabilité, une comptabilité régulière de toutes les opérations effectuées,
- rend compte de la gestion financière de l'Association au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale pour l'arrêt des comptes,
- présente le rapport financier de l'Association au vote de l'Assemblée générale,
- présente les comptes annuels à l'approbation de l'Assemblée générale.

#### **Article 19 – Délégué général**

Le Délégué général est nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau. Il est placé sous l'autorité du Conseil d'administration, du Bureau et du Président.

L'organisation et les activités courantes de l'Association relèvent de la responsabilité du Délégué général.

Le Délégué général a notamment pour missions :

Ha

- d'exécuter les décisions prises par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, le Bureau et le Président,
- de coordonner l'ensemble des activités de l'Association,
- de participer à la préparation de toutes les décisions,
- de façon plus générale, de veiller au bon fonctionnement matériel, administratif et financier de l'Association.

Il assiste, de droit, avec voix consultative, aux réunions de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et du Bureau.

Il rend compte régulièrement au Conseil d'administration et au Bureau de l'exercice de sa mission et des difficultés rencontrées.

Le Délégué général bénéficie d'une délégation de pouvoirs et de signature de la part du Président de l'Association et du Trésorier, après autorisation du Conseil d'administration.

#### **TITRE IV** **REGIME FINANCIER ET COMPTABLE**

##### **Article 20 – Ressources**

Les ressources de l'Association se composent notamment :

- des cotisations versées par ses membres,
- de la mise à disposition par ses membres ou de tiers de moyens humains et matériels dans le respect des dispositions légales et réglementaires,
- des subventions, contributions et fonds de concours, de personnes publiques ou privées, membres ou non de l'Association,
- des rétributions des services rendus ou des prestations fournies par l'Association à ses membres et aux tiers,
- des dons et produits du mécénat,
- de toutes autres recettes autorisées par la loi.

##### **Article 21 – Remboursement de frais**

Les fonctions de membres du Conseil d'administration et du Bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat ou leur participation en tant que personnalités qualifiées peuvent être remboursés sur justificatifs.

Le rapport financier présenté à l'Assemblée générale détaille, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement et de représentation.

#### **Article 22 – Gestion**

L'Association ne donne pas lieu à partage de bénéfices.

L'excédent éventuel des recettes d'un exercice sur les charges correspondantes est reporté sur l'exercice suivant.

Au cas où les charges dépasseraient les recettes de l'exercice, l'Assemblée générale devra statuer sur le report du déficit sur l'exercice suivant et sur les mesures à prendre pour rééquilibrer le budget.

#### **Article 23 - Budget**

Le budget est approuvé chaque année par le Conseil d'administration.

Il inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice. Il fixe le montant des crédits destinés à la réalisation des objectifs de l'Association.

Le Président est l'ordonnateur des dépenses. Il peut déléguer partiellement cette fonction au Délégué général dans les conditions prévues à l'article 15.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **Article 24 – Comptabilité**

L'Association établit dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice social des comptes annuels selon les normes du plan comptable général des associations.

Les comptes de l'Association devront, le cas échéant, être publiés en application des dispositions de l'article L. 612-4 du Code de commerce.

#### **Article 25 – Personnel**

Le personnel de l'Association est dimensionné conformément à la capacité financière et au programme de travail de l'Association. Il est composé de :

- salariés de droit privé embauchés en propre par l'Association conformément aux dispositions du Code du travail,
- personnel de droit privé ou de droit public mis à disposition ou détaché par les membres de l'Association conformément aux règles du Code du travail ou au statut de la fonction publique.

Ho



**TITRE V**  
**DISPOSITIONS GENERALES**

**Article 26 – Responsabilité des membres**

L'Association répond seule des engagements contractés en son nom auprès des tiers.

Aucun de ses membres ne pourra être tenu responsable sur son patrimoine propre, des dettes de l'Association envers les tiers.

**Article 27 – Règlement intérieur**

Un règlement intérieur peut être approuvé par le Conseil d'administration afin de préciser et de compléter les règles de fonctionnement de l'Association.

**Article 29 – Dissolution**

La dissolution de l'Association est prononcée par l'Assemblée générale selon les modalités décrites à l'article 12.4

Si le quorum fixé à l'article 12.3 n'est pas atteint lors d'une première convocation, l'Assemblée générale est convoquée à nouveau dans les quinze jours suivants. Lors de cette nouvelle réunion, l'Assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

L'Assemblée générale désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés des opérations de liquidation des biens de l'Association.

La personnalité morale de l'Association subsiste pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Après l'exercice éventuel du droit de reprise par l'apporteur, l'actif net est, s'il y a lieu, dévolu conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et à l'article 15 du décret du 16 août 1901.

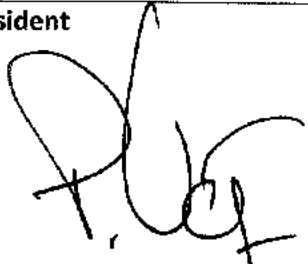

**Article 30 – Formalités administratives**

Les présents statuts annulent et remplacent ceux approuvés par l'Assemblée générale en date du 6 décembre 2017.

Le Président ou tout membre délégué est chargé par le Conseil d'administration d'accomplir toutes les formalités de déclaration et de publication prévues par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901 tant au moment de la création de l'association qu'au cours de son existence ultérieure.

Tout pouvoir est donné au porteur des présents statuts à l'effet d'effectuer ces formalités.

Fait à Paris, le 18 décembre 2019

<p><b>Le Président</b></p>  <p><b>Monsieur Patrice VERGRIETE</b></p>	<p><b>La Secrétaire</b></p>  <p><b>Madame Maud LELIEVRE</b></p>
---	--



# **Manifeste des villes et territoires durables**



# Le Manifeste

Le présent manifeste propose un cadre de référence mobilisateur aux parties prenantes professionnelles de la ville et des territoires durables. Il entend être un repère pour dessiner des trajectoires territoriales soutenables, penser des projets résilients et nourrir le débat démocratique. Ni référentiel contraignant, ni charte de bonnes pratiques, ce manifeste peut être mobilisé en appui ou pour débattre de l'élaboration de dispositifs techniques, de projets économiques, de politiques publiques ou de mobilisations citoyennes. Ce manifeste est en constante évolution, ouvert aux apports scientifiques les plus récents et aux contributions régulières des praticiennes et praticiens des territoires durables.

Il appelle aujourd'hui à dépasser la logique de développement durable, dont la philosophie et le caractère contradictoire de certains de ses objectifs n'ont pas permis jusqu'ici d'inverser les trajectoires de destruction de l'habitabilité de la planète.

En franchissant les limites biophysiques qui conditionnent l'habitabilité de la Terre, les activités anthropiques détruisent en effet le vivant, bouleversent les écosystèmes et déstabilisent les grands équilibres biologiques et géologiques qui ont permis l'essor des sociétés humaines. Elles compromettent l'avenir de ces dernières et plus largement la diversité et la vivacité de la vie en général sur la planète, dont nous sommes entièrement dépendants, et dont nous sommes désormais responsables.

Face à des enjeux sanitaires, socio-économiques et environnementaux sans précédent, il est urgent de redéfinir ce qu'est un territoire véritablement durable, en sortant de l'anthropocentrisme pour considérer avant tout l'être humain non plus au-dessus mais parmi les autres êtres vivants, associés sans hiérarchie dans un écosystème équilibré où leurs destins sont intrinsèquement liés. A la fois auteurs et victimes des bouleversements environnementaux en cours, il est de notre responsabilité collective de rompre avec un modèle de développement insoutenable et basé sur une consommation effrénée de ressources qui excède la capacité physique de la Terre.

C'est l'affaire de tous : État, collectivités, entreprises, associations, citoyens... Par leurs compétences et leur proximité avec la population, les collectivités territoriales jouent un rôle clé pour accélérer la transformation écologique et la montée en résilience des territoires. Ces nécessaires mutations constituent une opportunité pour rassembler les habitants et les acteurs publics et privés autour de nouvelles coopérations, au service d'une meilleure qualité de vie pour toutes et tous et au service du vivant.

Un territoire durable prend soin de tous ses habitants, de ses écosystèmes, de ses infrastructures, de son espace public, de ses entreprises et de leurs salariés. Il veille à la répartition équitable de ses ressources et des efforts à fournir dans les transformations à effectuer, dans la coopération avec les autres territoires avec lesquels il interagit.

Il est interconnecté, fait système, coopère et mutualise les efforts. Il intègre l'ensemble des enjeux de transformation écologique et sociale, à toutes les échelles, du bâtiment au territoire, et dans la durée, de la gestion quotidienne à la planification.

Il n'existe pas de modèle unique de territoire durable : si face à des enjeux globaux les objectifs de transformation doivent être universellement partagés, la bifurcation est singulière au contexte local (historique, géographique, environnemental, patrimonial, culturel, socio-économique...). Chaque territoire doit pouvoir s'appuyer sur le recensement précis de ses atouts et vulnérabilités, constituant un diagnostic évolutif et co-construit avec l'ensemble des parties prenantes. Cela implique que les responsables politiques, économiques, syndicaux et associatifs, ainsi que l'ensemble des citoyens, soient formés aux enjeux environnementaux et globaux et associés à la dynamique de transformation socio-écologique.

Un dialogue nourri et permanent doit permettre l'émergence d'initiatives publiques, privées et citoyennes au profit de l'intérêt local comme général.

Les orientations, objectifs et projets doivent le plus possible être suivis dans le temps à travers une conduite de projet adaptative et itérative, qui évalue de façon collective, et au fur et à mesure, les effets des actions mises en œuvre, prenant en compte les effets rebonds, secondaires et les co-bénéfices pour comprendre les dynamiques en cours, adapter si besoin, réorienter et rendre compte.

## #Sobriété : le territoire responsable

Les parties prenantes du territoire sobre redéfinissent sa prospérité pour qu'elle soit compatible avec les limites biophysiques de la planète, en garantissant l'équilibre social, la juste répartition des efforts et le bien-être de tous les êtres vivants.

Leur priorité est d'éviter, de réduire, puis d'évaluer avant toute décision les impacts des projets tout au long de leur vie, ce qui doit conduire à renoncer aux projets les plus destructeurs. La modération et la mesure dans les consommations et prélèvements des "fruits de la terre"\* est un objectif constant. Cette "frugalité heureuse"\* garantit un espace de vie sûr, juste et sain.

Elles réduisent significativement les consommations d'énergie, renforcent l'efficacité des systèmes énergétiques et remplacent les énergies carbonées par des énergies renouvelables. Elles réduisent la production de déchets à la source et développent une économie circulaire priorisant la réparation, le réemploi, et la maximisation des usages de l'existant.

Elles suppriment les pollutions environnementales, chimiques, plastiques, sonores et lumineuses.

Elles réduisent drastiquement les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre et la consommation de ressources, et se dotent d'indicateurs communicables et appropriables par tous pour que chacun puisse mesurer son propre impact.

Elles font preuve de discernement technologique et d'un usage modéré et responsable du numérique, en garantissant la sécurité des données personnelles et en s'assurant du bénéfice écologique global de chacune des solutions digitales d'optimisation des services urbains.

Elles stoppent l'étalement urbain, préservent et régènèrent les sols fertiles, en appuyant la planification territoriale sur les services écosystémiques qui peuvent être rendus par la nature, le renforcement et la régénération de la biodiversité, la préservation et la reconstitution des grands cycles (de l'eau, de l'azote, du phosphore, etc.).

Elles érigent en priorité la rénovation et la réparation de l'existant, la réhabilitation de la ville sur la ville, en favorisant l'intensification des usages et la chronotopie, la réversibilité, l'hybridation, la mutualisation ou la modularité des espaces.

L'urbanisme transitoire et l'acupuncture urbaine sont utilisés comme leviers pour créer de nouvelles dynamiques sociales et faciliter l'expérimentation.

Elles réduisent les besoins en matière de déplacements pendulaires en rapprochant emplois, activités, services, notamment publics, aménités et logements, en privilégiant coopérations inter-territoriales et complémentarités urbain/périurbain/rural. Elles remplacent les mobilités carbonées par les mobilités actives et les transports en commun, optimisent la logistique urbaine en réduisant son empreinte écologique.

Elles entreprennent une puissante campagne pour faire évoluer les comportements et les références de l'ensemble des acteurs locaux : habitants, entreprises, institutions...

## **#Résilience : le territoire adapté et réactif**

Le territoire résilient doit pouvoir continuer de fonctionner indépendamment des stress chroniques et des chocs majeurs qui le traversent, pour répondre aux besoins essentiels de la population et du vivant en général, en toute circonstance et indépendamment des transformations du quotidien.

Les parties prenantes du territoire résilient ont pour cela appris et continuent d'apprendre des vulnérabilités et forces du territoire, à la lumière des difficultés et crises passées,

les anticipant mieux et améliorant leur capacité à les absorber et à redémarrer ensuite.

Au-delà de la prévention et de la gestion des crises, les parties prenantes du territoire résilient le transforment pour limiter la fréquence et l'intensité des impacts : elles font évoluer en conséquence les manières d'habiter, l'aménagement, la gouvernance et les projets tout autant que les pratiques des acteurs et le comportement des citoyens.

La réponse aux besoins essentiels des habitants est garantie au quotidien, ainsi que l'amélioration de leur qualité de vie, la préservation des ressources et du vivant. Les solutions fondées sur la nature sont privilégiées pour améliorer la qualité de l'air, de l'eau, des sols et l'état de la biodiversité. Elles proposent de nouvelles solidarités entre secteurs urbains, péri-urbains et ruraux, pour des territoires plus résilients, accessibles et agréables à vivre.

Les parties prenantes du territoire résilient font le choix d'une vision holistique des enjeux et d'une mise en œuvre systémique des solutions, en mobilisant certains leviers prioritaires: les actions pour renforcer la résilience collective et individuelle de la population, la renaturation urbaine et la régénération des milieux de vie pour la faune et la flore, l'adaptation rapide des aménagements existants, en fonction de l'évolution des besoins, et le discernement quant au bien fondé des nouvelles infrastructures, l'évolution de la gouvernance à l'échelle territoriale et la mobilisation de nouveaux outils, notamment d'évaluation en amont des projets.

## #Inclusion : le territoire pour et avec toutes et tous

Les parties prenantes du territoire inclusif luttent contre toute discrimination, ségrégation socio- spatiale et réduisent les inégalités. Elles protègent les plus vulnérables, favorisent la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle par des politiques urbaines équilibrées et l'accessibilité de toutes et tous aux modes de déplacement doux et actifs, aux espaces publics permettant la rencontre, le partage, la solidarité en toute sécurité.

L'accès aux services essentiels (logement, alimentation, santé, éducation, sécurité) est garanti sur le territoire inclusif, avec une attention particulière, notamment au regard du vieillissement de la population et des évolutions environnementales, sur le redéveloppement d'une offre de soins et de prévention de proximité en matière de santé. Une véritable qualité de vie est assurée quel que soit son âge, son genre, ses revenus, son éventuel handicap, ses origines ou ses convictions. Les droits fondamentaux, la sécurité et les libertés individuelles y sont respectés. L'accès équitable de toutes et tous aux biens communs est démocratiquement établi.

Les parties prenantes du territoire inclusif offrent à chaque habitant l'opportunité de se former, de s'approprier les grands enjeux et d'agir pour la transformation écologique et sociale. Chacune et chacun est associé aux diagnostics, à l'élaboration des politiques, à leur mise en œuvre, à leur évaluation, et en général aux processus de décisions qui les concernent.

Les habitants sont encouragés et reconnus dans leur capacité à prendre des initiatives. Le territoire inclusif est éminemment démocratique. Mobilisées ensemble, les parties prenantes institutionnelles, économiques, citoyennes et académiques visent l'intérêt général comme le résultat d'une construction collective. Cette intelligence collective est mise à profit à chaque étape du processus de transformation socio-écologique et de résilience.

## **#Créativité : Vers davantage de coopérations et de complémentarités territoriales**

Les parties prenantes du territoire créatif s'appuient sur l'innovation sociale, culturelle, organisationnelle pour réinventer de nouvelles solidarités, coopérations et complémentarités entre les territoires. Elles s'appuient sur l'ensemble des savoir-faire, disciplines artistiques, culturelles et scientifiques pour renforcer la cohésion sociale, ouvrir de nouveaux imaginaires sociétaux, réinventer des méthodes pédagogiques pour impulser les transformations en faveur d'un progrès humain au service de l'habitabilité durable de nos territoires.

Sur le territoire créatif, les parties prenantes locales développent une économie responsable, régénérative, contributive et prospère, compatible avec les limites biophysiques de la planète, qui sait renoncer et faire des choix, pour le respect du vivant, en donnant l'exemple via la commande publique. Elles mobilisent les acteurs économiques pour réorienter les activités, emplois, formations et compétences vers la réponse aux enjeux de transformations écologique et sociale, riches en emplois durables, en veillant au maintien d'emplois de proximité et au soutien à l'économie locale.

Les parties prenantes du territoire créatif soutiennent l'économie sociale et solidaire et soutiennent les entreprises conscientes de leurs responsabilités sociétale et écologique, qui font évoluer leurs modes de faire et leur gouvernance en conséquence.

Les parties prenantes du territoire créatif soutiennent l'engagement citoyen, la diversité des initiatives de transformation écologique, la réappropriation et le partage des espaces publics. Le territoire créatif produit de la valeur matérielle comme immatérielle dont l'objectif est le renforcement du bien-être de toutes et tous, l'amélioration immédiate du cadre de vie, et sa préservation pour les décennies à venir.



# Conclusion

Cette vision de la ville et des territoires durables, aujourd'hui proposée par l'État, des collectivités, des entreprises, des scientifiques et des experts au sein de France Ville Durable, est à partager, enrichir et requestionner régulièrement par les acteurs publics, privés, citoyens, artistes et intellectuels. Elle doit encourager le passage à l'action et faire advenir un imaginaire positif autour d'espaces de vie désirables et soutenables. L'urgence climatique et environnementale est là, et une grande partie des leviers de transformation aussi.

Sans réduire les ambitions en matière d'innovation, mais pour les envisager autrement qu'au cours des deux derniers siècles, il est urgent de faire connaître et mettre en œuvre massivement et collectivement ces nouvelles visions déjà largement partagées par des acteurs professionnels publics comme privés, et les solutions qui ont déjà fait leurs preuves.

Ensemble, accélérons les transformations pour des territoires écologiques et véritablement durables !

\* « Manifeste pour une frugalité heureuse et créative », Dominique Gauzin-Müller, Alain Bornarel et Philippe Madec

# Rejoignez-nous

## Collectivités



## Etat



## Entreprises



## Experts



-  [contact@francevilledurable.fr](mailto:contact@francevilledurable.fr)
-  [francevilledurable.fr](http://francevilledurable.fr)
-  [francevilledurable](https://www.linkedin.com/company/francevilledurable)
-  [@Fr\\_VilleDurable](https://twitter.com/Fr_VilleDurable)

CONCLUSION



Jean-Baptiste BUILEEN  
Vice-président collège État



Brigitte BARIOL-MATHAIS  
Vice-présidente collège experts



Virginie ALONZI  
Co vice-présidente  
collège des entreprises



Bruno HERVET  
Co vice-président  
collège des entreprises



Virginie CAROLO LUTROT  
Présidente



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023

# Les grands partenaires



# Membres actifs



# Nos membres

Collectivités	Etat
Entreprises	Experts

# Nos partenaires

Partenaires Français	Partenaires Internationaux

# Edito

L'année 2023 a vu s'aggraver les tensions géopolitiques et les bouleversements écologiques. Leur impact sur notre quotidien questionne fortement nos habitudes et nos trajectoires.

Dans ce contexte, France Villes et territoires Durables a renforcé son action.

D'abord en mettant à jour le manifeste de l'association, grâce au travail rigoureux d'un Comité scientifique aux larges compétences et au dialogue constant noué avec nombre d'acteurs et de territoires. Il en résulte un cadre logique considérablement enrichi, qui place l'association au cœur des enjeux de transformation socio-écologique. Avec une nouvelle identité visuelle pour illustrer cette vision plus complète des défis à relever.

Ensuite en déployant plus largement encore nos activités : groupes de travail thématiques, collaborations avec les collectivités locales, partenariats, échanges internationaux...

2023 aura ainsi été une année charnière pour notre collectif, comme en témoigne ce rapport d'activité. Nous vous invitons à le parcourir et à nous rejoindre pour amplifier encore la dynamique insufflée depuis la création de l'association par Patrice Vergriete, devenu Ministre du logement.

Outiller les décideuses et décideurs pour conduire la bifurcation de nos organisations, partager les méthodes et réalisations exemplaires pour adapter et réparer nos territoires : la feuille de route est ambitieuse. Avec un objectif essentiel à atteindre ensemble : améliorer la qualité de vie des habitants tout en préservant les conditions d'habitabilité de notre planète.



**Virginie Carolo-Lutrot**  
Présidente



**Florian Bercault**  
Président délégué



## Synthèse des temps forts

- Evolution du nom et logo de l'association
- Renouvellement et étoffement du comité scientifique
- Actualisation du Manifeste des villes et territoires durables
- 3ème édition de "Villes Durables en actions" le 25 septembre à Marseille
- Journée « accélérer vers la neutralité climatique » en partenariat avec le Groupe miroir national Horizon Europe, NetZeroCities, CapaCities et la Commission européenne le 26 septembre à Marseille
- Publication et diffusion de 2 livrables : "Pour un numérique sobre, résilient, inclusif et créatif" et "Territoires durables et résilients : un enjeu majeur de santé publique"
- 17 novembre journée « comment s'engager et monter en résilience ? », en partenariat avec le CEREMA et l'appui du cabinet Aristot
- 2ème délégation de FVD à l'étranger (Bucarest) avec des représentants des quatre collèges de l'Association.
- L'Association est devenue une "organisation in action" du Doughnut Economics Action Lab (DEAL)
- Poursuite des travaux sur la territorialisation des limites planétaires, avec l'accompagnement de deux thèses pour faciliter la mise en œuvre de ces concepts sur le terrain
- Pilotage des travaux limites planétaires sous l'égide du PFVT en préparation du FUM 2024 au Caire
- Journées d'inspiration à Bordeaux, Pontacq, Marseille, Montreuil, Breuillet, Montrouge et Pompey...
- Intervention de l'Association aux universités de l'ADGCF à Morzine
- Animation des « lundis de la résilience » en partenariat avec la Banque des Territoires et le MTE-CT
- Une visibilité accrue avec de nombreuses présences et prises de paroles lors de manifestations nationales et en régions.

# Table des matières

## I. Vie associative

Nouvelle gouvernance et identité graphique	5
Adhésions	5
Communication : lettres d'informations, réseaux sociaux	5
Portail France Ville Durable	8
Villes Durables en actions	9

## II. Fondamentaux de la ville durable et résiliente

Manifeste actualisé	10
Comité scientifique	10
Groupes de travail	11
Travaux sur la résilience	12
Formation et montée en compétences	12
Limites planétaires	13

## III. Territorialiser l'action

Ateliers d'inspirations et conférences en régions	14
Webinaires « Lundis de la résilience »	16
Enquête sobriété avec le Comité 21	16
Partenariat avec la démarche EcoQuartier	16
Rapprochement avec le Doughnut Economics Action Lab (DEAL)	16

## IV. Valoriser et capitaliser les meilleures solutions et projets français, au niveau national et à l'international

Webinaires membres	17
Manifestations nationales	18
Manifestations internationales	19

## V. Action Européenne et internationale

Mission 100 villes neutres pour le climat et intelligentes en 2030	20
Délégation à Bucarest	21
Préparation du Forum Urbain Mondial du Caire	21
Atelier au Luxembourg	22
Un partenariat renforcé avec Business France	22
Note diplomatique	22

# I. Vie associative

## Nouvelle gouvernance et identité graphique



Le 8 septembre, un tandem présidentiel a été élu à la tête de l'association par le Conseil d'Administration exceptionnel, qui a accordé sa confiance à l'unanimité à **Virginie Carolo-Lutrot**, Présidente de Caux Seine agglo et Première Vice-Présidente d'Intercommunalités de France ; et **Florian Bercault**, Maire de Laval, Président de Laval Agglomération et Président de la Commission nationale EcoQuartier. Ils occupent depuis cette date les rôles respectifs de Présidente de FVD et Président délégué en charge des EcoQuartiers et quartiers prioritaires.

Les deux élu.e.s, ont pris la tête d'une association renouvelée, puisque à compter du 25 septembre, France Ville Durable est devenue "France Villes et territoires Durables" (l'acronyme « FVD » reste inchangé), avec la conviction partagée par tous les membres du Bureau que « ville durable » ne veut rien dire sans l'implication de toutes les parties prenantes à minima à l'échelle de l'intercommunalité et que c'est par la coopération entre territoires bien plus que par la compétition que se joueront les nécessaires transformations.

Ce changement s'assortit aussi d'une nouvelle identité visuelle, en écho au nouveau ton donné par le Manifeste de l'association et pour intégrer les limites d'habitabilité de la Planète et le symbole de l'économie du donut, au cœur de l'identité de FVD.

## Adhésions

Des adhésions nouvelles : FVD, avec 95 membres au 01/01/2023, compte 118 adhérents à la fin d'année.

Dans le collège « **Entreprises** » **Eco-conteur** (solutions pour vélos et piétons), **Ellyx** (R&D et innovation sociale), **Open Lande** (Fabrique de projets), Prométhée (valorisation de données spatiales), **Scoping** (Ingénierie et conseil en bâtiment), **Vivae** (enjeux de biodiversité).



Le collège « **Collectivités** » : **ADGCF** (l'Association des directeurs généraux des communautés de France), **Ville de Breuillet** (Essonne, 8 502 habitants), **Bassin de Pompey** (13 communes et 41 000 habitants), **Communauté de Communes Erdre et Gesvres** (12 communes et 64 546 habitants) **Ville de Morne-à-l'Eau** (Guadeloupe, 16 223 habitants), **Seine Normandie Agglo** (61 communes et 82 400 habitants), **Val de Garonne** (43 communes, 50 000 habitants)

Enfin, le collège « **Experts** » : **APCC** (Professionnels en Conseil Climat), **Ceebios** (biomimétisme) **Circulab** (Economie régénérative et circulaire), **CUMA** (Coopératives d'utilisation de matériel agricole), **EFAB** (École Supérieure des Métiers de l'immobilier), **ERU** (Ecole du renouvellement urbain), **My Foret** (mini-forêts sur-mesure), **Naturalia Environnement** (Ingénierie en écologie)

Consolidation de participation par le biais de conventions d'objectifs : **ANRU**, **Argentan Interco**, **CEREMA**.

Les nouveaux **partenaires français** : **Atelier 21**, **BleuBlancZebre**, **CLER**, **La Fabrique Spinoza**, **Paris&Co**, **Terres en villes**.

## Consolidation et montée en compétences de l'équipe

Effet année pleine pour 7,15 en ETP : avec un recrutement d'un cadre en CDD, suite à la fin de contrat d'apprentissage (ateliers territoriaux) et un renouvellement d'un contrat d'apprentissage pour la mission vie administrative.

## Lettres d'informations et réseaux sociaux

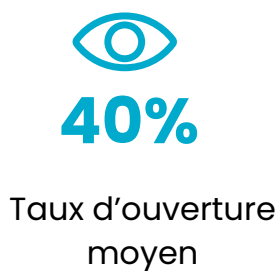
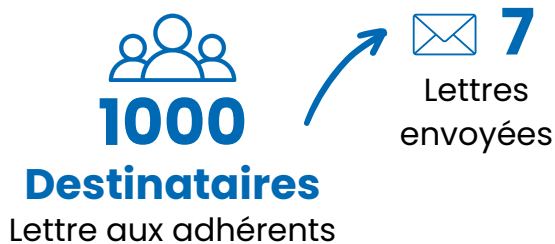
Le format des deux newsletters de l'association, la « lettre aux adhérents » et « les infos internationales » a été repensé pour proposer des contenus synthétiques et plus dynamiques.



La nouvelle rubrique « nos membres s'engagent » offre l'opportunité de valoriser l'action de nos adhérents et partenaires via des interviews, qui sont également diffusées sur nos réseaux sociaux et le portail France Ville Durable.

Les résultats de cette refonte ont été probants, avec des statistiques d'ouverture et de clics en nette progression.

## Les chiffres clés



Les actions de l'association et les relais communication de nos membres et partenaires sont davantage valorisés sur nos réseaux sociaux professionnels (LinkedIn et Twitter).

France Villes et territoires Durables a connu une croissance d'abonnés stable tout au long de l'année avec un pic significatif entre septembre et octobre en raison du lancement de la campagne de communication de "Villes Durables en actions", notre événement annuel.



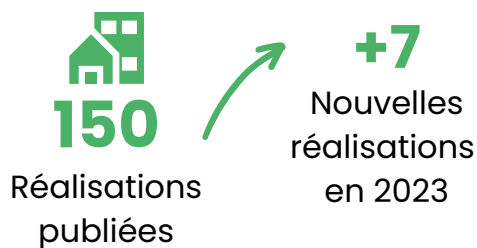
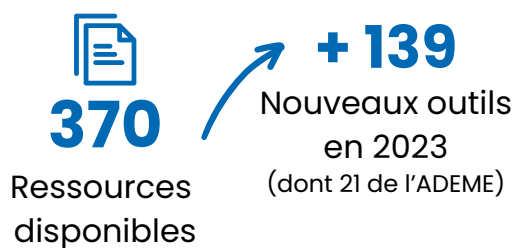
## Portail France Villes et territoires Durables

Le portail est monté en puissance grâce à un travail d'actualisation permanent et des campagnes de communication ciblées, via nos newsletters et réseaux sociaux et l'optimisation du site internet pour les moteurs de recherche.

Des améliorations en continu ont permis de simplifier l'expérience utilisateur du site, qui a également été relooké en septembre pour intégrer la nouvelle charte graphique de l'association.

L'outil centralise désormais tous les contenus utiles aux membres, via l'espace réservé aux adhérents, la plateforme replay ou encore les actualités de la vie associative.

### Les chiffres clés



**57**

Actus des membres et  
partenaires relayées



## Villes Durables en actions

La 3ème édition de Villes Durables en actions, le rendez-vous annuel de l'association dédié aux professionnels de la ville et des territoires a été organisée à Marseille les 25 et 26 septembre, en partenariat avec la Ville de Marseille, la Communauté urbaine de Dunkerque, l'AGUR, Construction 21 et AEF Infos.

Patrice Vergriete, Ministre du logement et ancien Président de France Ville Durable, était présent pour inaugurer ces journées de rencontres sur le thème "Régénération : (p)réparer les territoires pour affronter les défis de l'Anthropocène", qui ont fédéré une trentaine d'intervenant.e.s de grande qualité. Le public, en présentiel et en ligne était composé d'élus, techniciens, représentants de l'Etat et de ses agences, experts privés et entreprises, mais aussi partenaires européens (Commission européenne, NetZeroCities, CapaCITIES) et journalistes de la presse spécialisée.

[Visionner les replays](#)

[Télécharger le dossier de presse](#)

La rencontre était aussi l'occasion de dévoiler les résultats de la 4ème étude de l'ObSoCo, commandée par France Villes et territoires Durables, l'ADEME et Bouygues Construction, qui a interrogé durant l'été plus de 4000 citoyens et citoyennes sur leur rapport à la qualité de vie et à la transition écologique.

[Consulter les résultats de l'enquête](#)

## VDA en chiffres



**38**

Retombées  
presse



**7**

Interviews



**22**

Journalistes  
présents



**+600**

abonnés sur les  
réseaux sociaux



**150**

personnes en  
présentiel



**1000**

connexions en ligne  
(audience cumulée)

## II. Fondamentaux de la ville durable et résiliente

### Manifeste actualisé

Le Manifeste pour les villes et territoires durables avec ses quatre piliers : **sobriété – résilience – inclusion – créativité**, a fait l'objet d'une relecture et d'un approfondissement par le comité scientifique de France Villes et territoires Durables, afin de se positionner toujours à l'avant-garde des enjeux de transformations écologique, économique et sociale des territoires. Cette nouvelle version appelle notamment à dépasser la logique de développement durable et à intégrer les limites d'habitabilité de la Terre et les enjeux sociaux comme conditions pour préserver le Vivant afin que les sociétés humaines prospèrent de façon équilibrée.

[Consulter le Manifeste](#)

### Comité scientifique

Largement renouvelé et étoffé en 2023 notamment avec l'arrivée d'experts issus de la démarche Eco Quartier et le concours de nouveaux scientifiques, chercheurs et praticiens multidisciplinaires, le comité scientifique de FVD s'est réuni à 3 reprises en 2023 afin de travailler sur le renouvellement de la démarche EcoQuartier et la mise à jour du Manifeste de France Villes et territoires Durables.

## Groupes de travail

Les groupes de travail réunissent des représentants des 4 Collèges pour croiser les regards, partager les meilleurs outils, méthodes et bonnes pratiques sur des sujets stratégiques et transversaux, afin d'aboutir à des livrables opérationnels qui facilitent l'accélération des transformations. Aussi pour structurer et garantir une démarche aussi ciblée que pragmatique, certains membres et partenaires experts assurent le copilotage des travaux, notamment l'ADEME qui soutient activement les productions de l'association.

### Publications de 2 livrables en 2023 :

["Pour un numérique sobre, résilient, inclusif et créatif"](#) : recommandations, outils et méthodes pour un numérique sobre et responsable au service de la transformation écologique et sociale des territoires. Avec l'appui de la Banque des Territoires et un COPIL composé de la FNAU, Suez et Bouygues Construction.

["Territoires durables et résilients : un enjeu majeur de santé publique"](#) : comment intégrer les impératifs de santé dans la planification, la conception et la gestion des projets pour un urbanisme durable, résilient et favorable au bien-être des habitant-es ? Telle est la question qui structure ce livrable avec un ensemble de références clés, outils et bonnes pratiques. Le groupe VYV, l'ADEME, la FNAU, Suez, Bouygues Construction et la SNCF ont accompagné FVD dans le pilotage et l'animation des travaux.

### 1 GT qui se poursuit :

*Les outils de normalisation, certification et labellisation*

Les travaux 2023 ont porté sur la mise à jour de l'ensemble des livrables produits depuis 2021 (rapport et fiches pédagogiques) ainsi que la réalisation d'une enquête afin d'approfondir notre perception des besoins des collectivités en matière de référentiels.

[Découvrez les résultats de l'enquête](#)



## **2 nouveaux GT en 2023 :**

*Stratégies territoriales de décarbonation* : sous le copilotage d'Efficacity, ce GT vise la co-construction d'une méthode et d'une boîte à outils facilitant l'élaboration et l'évaluation des stratégies bas carbone des territoires à horizon 2030 et 2050, inscrites dans les démarches de planification territoriale (PCAET, SCOT-PLUi, projets de territoire de type « Net Zéro » ...).

*Rénovation du bâti ancien* : avec l'ANAH, les Ministères de la Culture et de la Transition Ecologique, l'Association Nationale des Architectes des bâtiments de France, le CEREMA, l'Ordre des Architectes, le CSTB, l'ADEME, la FNAU, l'USH et d'autres membres et partenaires de FVD, l'objectif est d'aboutir collectivement à des recommandations clés pour accélérer la mise en œuvre opérationnelle de la rénovation et réhabilitation du bâti ancien avant 49.

[En savoir plus](#)

## **Travaux sur la résilience & journée du 17/11**

France Villes et territoires Durables avec le CEREMA et le Cabinet Aristot a réalisé un état des lieux des perspectives de déploiement des politiques de résilience dans les collectivités locales françaises. L'objectif de ces travaux est d'identifier les initiatives existantes afin de les mettre en réseau et d'encourager leur déploiement par la mise en lumière des différents freins rencontrés dans l'opérationnalisation des démarches et la publication d'une [boîte à outils](#) évolutive. Une dynamique collective s'est enclenchée autour de 3 rendez-vous en 2023 qui ont réuni, en distanciel et en présentiel à Paris dans les locaux de l'AREP, une soixantaine de collectivités et des membres issus des 4 collèges de FVD. De nouvelles rencontres sont prévues en 2024.

[En savoir plus](#)

## **Formations et montée en compétences**

- Intervention de FVD au MOOC Villes et Territoires durables : outils pour passer à l'action co-réalisé par l'ADEME et le CNFPT avec, au total, 11 336 inscrits
- 2 programmes de formations avec l'Université Gustave Eiffel :

France Villes et territoires Durables est partenaire avec Efficacity du consortium porté par l'Université Gustave Eiffel pour développer 2 projets de transformation des parcours de formation initiale (AVID) et continue (FORCOVD) dans le cadre de l'AMI Compétences et métiers d'Avenir (CMA) de France 2030 et de la Stratégie nationale d'accélération Villes durables et Bâtiments Innovants.



## Limites planétaires

France Villes et territoires Durables mène des travaux pour intégrer les limites de l'habitabilité de la planète (proposés en 2009 par Rockström et al) dans les stratégies et planifications territoriales.

L'Association soutient et accompagne notamment deux thèses pour faciliter la mise en œuvre de ces concepts sur le terrain :

- "Territorialiser les 'Limites Planétaires' pour des actions contextualisées, systémiques et radicales", de Damien Rieutor avec l'ADEME et France urbaine dont l'objectif est de développer une méthodologie d'application territoriale des limites planétaires en l'adaptant aux spécificités de chaque territoire.
- "Évaluation des programmes ou projets de politiques publiques territoriales au regard du cadre des limites planétaires et d'une analyse sociale » d'Emile Balembois avec Natacha Gondran des Mines Saint Etienne, qui vise à construire un outil d'évaluation des politiques publiques territoriales d'usage des sols en prenant en compte les limites planétaires et les besoins sociaux essentiels.

[En savoir plus](#)



### III. Les interventions de FVD dans les territoires

France Villes et territoires Durables intervient dans différents formats auprès des collectivités pour inspirer les exécutifs en amont de leurs projets.



Les interventions de FVD dans les territoires en 2023

#### Journées d'inspirations et conférences

7 Journées d'inspiration pour les élus, services et partenaires des collectivités. Le principe : accélérer la transformation écologique des territoires en mobilisant l'expertise des membres publics et privés de l'association pour inspirer les équipes locales dans l'élaboration de leur projet de territoire ou de projet local.

- 30 janvier 2023 à Bordeaux (33) : Transformation écologique du CHU pour une gestion plus sobre et durable des mobilités et des déchets.
- 1er février 2023 à Pontacq (64) : Transformation socio-écologique des petites centralités, rassemblant 130 maires, DGS et chefs de projets des collectivités engagées dans le programme Petites Villes de Demain de l'ANCT, dans les départements Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées.
- 15 février 2023 à Montreuil (93) : Aménagements autour du futur Tramway T1 pour une ville plus résiliente.
- 27 mars 2023 à Breuillet (91) : Inspirations pour l'EcoProjet porté par la ville.
- 16 mai 2023 à Marseille (13) : Adaptation des espaces publics méditerranéens de Marseille, en lien avec les compétences métropolitaines.
- 18 septembre 2023 à Montrouge (92) : Adaptation et rafraîchissement d'une ville caractérisée par sa densité démographique.
- 3 octobre 2023 à Pompey (54) : Inspirations pour le projet de territoire du Bassin de Pompey

2 ateliers organisés dans le cadre de rencontres nationales. Les participants, à partir d'un cas fictif travaillé collectivement, émettent des recommandations pour faire bifurquer les projets et élaborent une feuille de route pour contribuer à la montée en résilience du territoire.

- 5-7 juillet 2023 à Morzine (74) : Universités d'été de l'ADGCF
- 12-13 décembre 2023 à Montpellier (34) : Rencontres Biodiversité et Territoires de l'OFB

6 interventions devant des collectivités territoriales : élus, services, comités de direction...

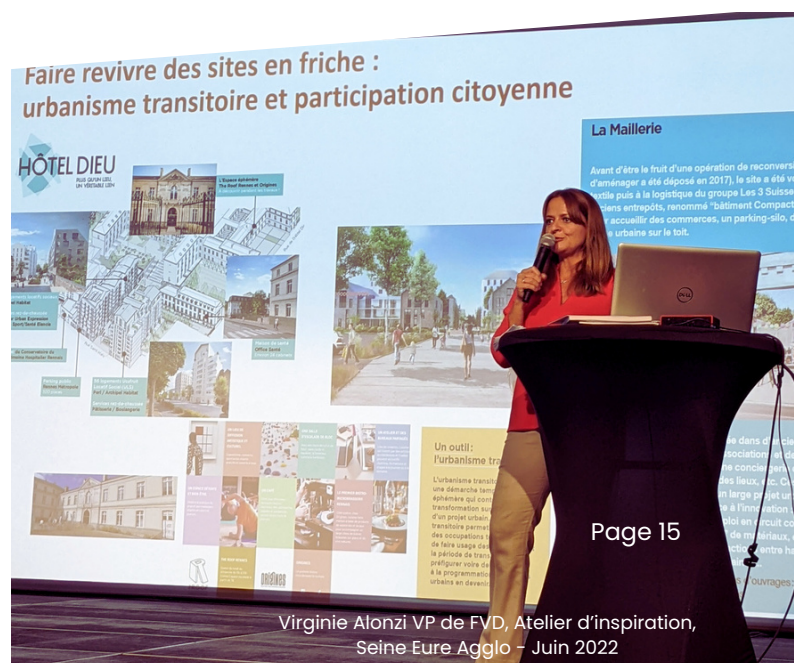
- 4 avril 2023 : Rennes Métropole lors de la Conférence Locale du Climat - conférence
- 4 octobre 2023 : Grand Lyon au Séminaire des cadres de la Délégation transition environnementale et énergétique - conférence
- 11 octobre 2023 : Ville de Cherbourg-en-Cotentin - conférence
- 12 octobre 2023 : Bordeaux Métropole dans le cadre de la Semaine de la Résilience, conférence d'acculturation et après-midi de travail sur la résilience de la Zone d'Activité Nord, avec les acteurs locaux
- 9 novembre et 14 décembre 2023 : interventions devant le Bureau communautaire puis la Conférence des Maires de la communauté de communes d'Erdre-et-Gesvres
- 22 novembre 2023 : au Luxembourg - conférences et exercices pratiques autour de l'avenir des friches industrielles.

4 conférences grand public organisées et animées avec l'intercommunalité Terres d'Argentan, dans le cadre de « l'Université Populaire des Transitions ». Mobilisation de nos experts nationaux et d'acteurs locaux.

- 2 mai 2023 « Activité humaine, climat et limites planétaires »
- 17 mai 2023 « Eau et végétal, question centrale et partagée »
- 28 septembre 2023 « Réparer la ville »
- 30 novembre 2023 « Nos déchets, une ressource ? »



Atelier d'Inspiration, Marseille - Mai 2023



Virginie Alonzi VP de FVD, Atelier d'Inspiration, Seine Eure Agglo - Juin 2022

## **Webinaires « Lundis de la Résilience »**

3 webinaires proposés en partenariat avec la Banque des Territoires et le ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. 600 porteurs de projets Démonstrateurs de la ville durable, ÉcoQuartiers, Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville (ANCT), Quartiers Résilients de l'ANRU, collectivités et services déconcentrés de l'État ont bénéficié d'un apport fondamental et illustré pour adapter leur territoire.

- 3 juillet 2023 « Nature en ville : matrice de la résilience »
- 11 septembre 2023 « Aménagement résilient : objectif qualité de vie ! »
- 20 novembre 2023 « Energie et carbone : planifier la sobriété »

## **Enquête sobriété avec le Comité 21**

Une enquête sur les démarches de sobriété des collectivités locales, portée avec le Comité 21 : acceptabilité des actions de sobriété, impact conjoncturel ou structurel, pratiques inspirantes. Ce travail s'articule avec l'enquête de la 27ème Région sur la prise de décision en régime de sobriété.

[Consulter l'enquête](#)

## **Un partenariat privilégié avec le programme EcoQuartier**

- 27 mars 2023 Journée d'inspiration pour l'EcoProjet de Breuillet
- 20 juin 2023 Tenue d'un stand et présentation de l'accompagnement France Villes et territoires Durables pour les EcoProjets à la Rencontre du Club National EcoQuartier
- Intervention et présentation de France Villes et territoires Durables et ses fondamentaux.
- Diverses participations aux rencontres des jurys EcoQuartier
- 12 décembre 2023 Organisation et Animation avec le Cerema d'un atelier de co-construction « jeu sérieux » pour les EcoProjets lors de la journée de Remise des Labels EcoQuartiers

## **FVD « organisation in action » du DEAL**

Depuis l'été 2023, France Villes et territoires Durables a rejoint le Doughnut Economics Action Lab (DEAL) en tant qu'« organisation in action » du réseau développé par l'économiste Kate Raworth (2017). Avec cette déclaration, France Villes et territoires Durables s'implique dans la diffusion du "donut" comme boussole pour la planification territoriale.

[En savoir plus](#)



Florian Bercault, Président délégué de FVD ; Sébastien Maire et Philippe Madec - Remise de label EcoQuartier-décembre 2023



Virginie Carolo-Lutrot, Présidente de FVD - Convention des Intercommunalités de France 2023

## IV. Valoriser et capitaliser les meilleures solutions et projets français, au niveau national et à l'international

### Webinaires membres

L'association a organisé une dizaine de webinaires au cours de l'année 2023 :

- 9 février – Webinaire FVD x CEREMA « Quartiers résilients »
- 16 février – Webinaire FVD x FABRIQUE SPINOZA « Territoires (et mode de vie) heureux »
- 9 mars – Webinaire FVD x SCET « Comment engager les commerces dans la revitalisation durable et résiliente des centres-villes ? »
- 13 avril – Webinaire FVD x CEEBIOS « biomimétisme au service de la ville régénérative »
- 20 avril – Webinaire « Valorisation des travaux sur les référentiels »
- 10 mai – Webinaire FVD x Atelier 21 « Innovations d'hier et d'aujourd'hui, une boîte à outils pour une transition écologique et low-tech des territoires »
- 22 mai – Webinaire FVD x OPEN LANDE « Passer d'une économie extractive à une économie régénérative, en créant des projets de territoires et des emplois »
- 30 mai – Webinaire FVD en partenariat avec DGALN « Résilience et EcoQuartiers »
- 3 juillet – Conférence thématique "La nature en Ville : matrice de la résilience" – FVD x La Banque des Territoires x MTE
- 18 septembre – Conférence thématique "Inspirations pour un aménagement durable : les clés de la lutte contre l'étalement urbain" – FVD x La Banque des Territoires x MTE
- 23 octobre – webinaire FVD x Enedis : Résilience et sobriété, passage de l'hiver 2023-2024
- 20 novembre – Webinaire "Sobriété énergétique et neutralité carbone : outils et méthodes"- France Ville Durable et la Banque des Territoires.

## Participation de l'association à des manifestations locales ou nationales

- 7 février 2023 - Intervention maisons de quartier - Halle aux sucres - Dunkerque
- 10 février 2023 - Atelier EcoQuartier
- 10 janvier - Accompagnement Quartiers résilients x EQ x Cerema x FVD
- 14 mars 2023 - Paris La Défense - Comité d'engagement Démonstrateur de la ville durable
- 24 mars - Visite terrain à « La Maillerie » - Lille
- 4 avril 2023 - Intervention Conférence locale du climat 2023 - Rennes
- 20 avril 2023 - Intervention Interco de France - de l'adaptation à la résilience
- 12 mai 2023 - Montpellier - Rencontres Nationales de l'Ingénierie Territoriale
- 24 mai 2023 - Champs Sur Marne - Lancement du Programme et Équipements Prioritaires de Recherche (PEPR) « Solutions pour la ville durable et bâtiments innovants »
- 26 mai 2023 - Paris - Participation au sommet ChangeNOW 2023
- 6 juin 2023 - Paris - Intervention Assises du logement « Des impacts du réchauffement climatique : agir avant qu'il ne soit trop tard » par BatiActu
- 9 juin 2023 - Grenoble - Participation au programme « Redirection Toute ! » dans le cadre des biennales des villes en transition
- 15 juin 2023 - Paris - « Quelles ambitions écologiques des projets urbains au sein des quartiers ? Défis et actions des organismes Hlm : de la maîtrise d'ouvrage à la gestion urbaine et sociale » par USH
- 21 juin 2023 - Dunkerque - Colloque FCU
- 30 juin Visio-conférence "Comment s'engager et monter en résilience ?"
- 6 juillet 2023 - Morzine - 15èmes Universités d'été de l'ADGCF
- 20 septembre 2023 - Intervention de Sébastien Maire / Innopolis
- 25 septembre - Villes Durables en Action - Marseille
- 4 octobre 2023 - Lyon - Intervention de Sébastien Maire / Séminaire des Cadres de la Métropole de Lyon
- 10 au 13 octobre 2023 - Congrès ADCF- Intercommunalités de France, Orléans
- 11 octobre - Séminaire élus de Cherbourg-en-Cotentin
- 12 octobre 2023 - Conférence et Serious Game Bordeaux "Semaine de la Résilience"
- 8 novembre 2023 - Intervention - Forum des Projets Urbain à Paris
- 13 novembre - Séminaire des cadres - Cerema
- 14 novembre - Commission Nationale EcoQuartier
- 15 au 17 novembre 2023 - Rencontre FNAU
- 16 novembre 2023 - Intervention UNAM
- 17 novembre - INVITATION & ENQUETE POUR LES COLLECTIVITES "Comment s'engager et monter en résilience ?" - Paris
- 22 au 24 novembre 2023 - Congrès des Maires
- 28 novembre 2023 - Intervention ANRU - Journées régionales, Nantes

- 12 décembre 2023 - Journée d'inspiration pour les EcoQuartier à Paris avec le CEREMA
- 12 décembre 2023 - Remise des labels EcoQuartier
- 13 décembre 2023 - Atelier Rencontres Nationales Biodiversité à Montpellier

A noter la participation de FVD aux instances stratégiques nationales suivantes :

- Le Comité Technique de la Stratégie Nationale d'Accélération Ville Durable et Bâtiment Innovant – France 2030 (SA VDBI)
- Le Comité d'engagement des Démonstrateurs de la Ville Durable (DVD), opéré par la Banque des Territoires avec le MTE-CT et le SGPI
- La Commission Nationale EcoQuartier
- Le Comité des Parties prenantes du PUCA
- COTECH Objectif ZAN de l'ADEME
- Comité des parties prenantes de COMETE (CGDD)
- Comités d'engagement de l'ANRU : Quartiers Résilients

## Participation de l'association à des manifestations internationales :

- Réunion de lancement du groupe miroir national Horizon Europe à la Défense (30/01)
- Participation à la conférence inaugurale en ligne des 10 ans du programme Eco Miasto (Pologne) (2/03)
- Assises européennes de la Transition énergétique de Bordeaux (23-25/05), animation d'un atelier et participation à la journée dédiée à la Mission 100 Villes.
- Organisation de 2 sessions de travail avec the Okwelians au Cameroun pour présenter la démarche EcoQuartier, le label VDI et les Green Solutions Awards dans le cadre de leur réflexion d'un Trophée des capitales vertes régionales camerounaises (23/05)



- Animation en partenariat avec le Resilient Cities Network d'un cycle de 4 webinaires franco-américains « Cities on the Frontline » sur les enjeux de résilience territoriale, avec la mobilisation de la Métropole de Bordeaux, l'ANRU, la DGALN et la Ville de Paris, avec le soutien de la Banque Mondiale et de l'Ambassade des USA.
- 19/09 Formation des bureaux Business France de l'étranger
- 16/10 Restitution du GT territorialisation des limites planétaires dans le cadre du séminaire du PFVT
- 22/11 Conférence et atelier France Ville et territoires Durables au Luxembourg

## V. Action européenne et internationale

### **Mission 100 villes neutres pour le climat et intelligentes en 2030**

La Mission « Villes » du programme de R&I Horizon Europe a permis à l'association de monter en compétences sur les dossiers européens, en jouant un rôle actif auprès des collectivités françaises engagées dans ces appels à projets, via l'implication de FVD dans les travaux du groupe « accompagnement des collectivités » du Groupe Miroir national Horizon Europe.

Ces travaux ont également permis de renforcer la visibilité de FVD, et d'étendre son réseau de partenaires à l'échelle européenne, via le pilotage par l'association des travaux du consortium CapaCities pour la France, en soutien à la mise en œuvre de Mission 100 Villes à l'échelle nationale, et aux côtés des parties prenantes nationales issues d'une quinzaine d'Etats membres.

Avec pour point d'orgue, la rencontre adossée à Villes Durables en actions à Marseille le 26 septembre, « Accélérer vers la neutralité climatique », en partenariat avec CapaCities, NetZeroCities, le MESR, le MTE-CT, l'ANCT, France urbaine, avec le soutien financier de la Commission européenne, et avec la participation des 9 collectivités françaises lauréates de la Mission Villes.

Cette rencontre a été prétexte à l'inauguration d'un cycle de travail dédié à ces 9 collectivités sur le volet financement et investissement de la transition, avec 2 webinaires organisés en novembre et décembre et la poursuite des travaux au premier trimestre 2024.

[Plus d'informations](#)

[Visionner les replays de la rencontre](#)



Délégation FVD à Bucarest - Juin 2023

## Délégation à Bucarest, 20-23 juin 2023

L'association a conduit avec succès sa deuxième délégation à l'étranger, en appui à la démarche Orase Durable, le concours des villes durables roumaines, portée par le poste diplomatique et l'Institut français. Une dizaine de membres, représentatifs des quatre collèges ont fait le déplacement à Bucarest, pour 3 jours alliant visites de terrain, conférence à l'Institut Français, échanges institutionnels, remise de prix à la résidence de l'Ambassadrice et organisation d'un atelier d'inspiration FVD en présence des collectivités roumaines, et avec la participation active du Maire de Bucarest.

Les coopérations initiées, sur les thématiques du renouvellement urbain, de la démarche EcoQuartier, de la politique de la ville ou encore de l'adaptation au changement climatique ont été approfondies en décembre, avec l'accueil d'une délégation roumaine à Paris et Lyon, composée d'une vingtaine de représentants, élus et techniciens de la mairie de Bucarest et du Ministère du développement régional et des Infrastructures.

[Retour d'expérience des participant.e.s](#)

[Résumé de la délégation](#)

## Pilotage du GT « territorialisation des limites planétaires en préparation du Forum Urbain Mondial du Caire

Sous l'égide du PFVT, et avec pour grand témoin Natacha Gondran, Enseignante-Chercheuse à l'Ecole des Mines Saint-Etienne, experte en sciences de l'environnement, FVD a animé 3 sessions de travail au premier semestre 2023, avec une vingtaine d'experts dont le MTE-CT, le CEREMA, l'ANRU, EPURES (agence d'urbanisme de Saint-Etienne, Bouygues Construction, Mines Saint-Etienne) pour anticiper le post Agenda 2030 et élaborer les trajectoires et jalons à Horizon 2050, qui permettraient de régénérer les territoires, et faire des limites planétaires le nouveau cadre des dépenses publiques et privées.



Des partenaires africains étaient également invités à participer aux travaux pour permettre de penser des trajectoires spécifiques et adaptées aux enjeux des pays en voie de développement. Le livrable, fruit de cette réflexion sera présenté au FUM du Caire et l'association poursuivra la réflexion dans ce cadre au 1er trimestre 2024 pour produire une déclinaison internationale du Manifeste pour les villes et territoires, à partir des enjeux identifiés lors de ce GT.

## **Atelier au Luxembourg le 22 novembre**

Dans le cadre d'un cycle de conférences « la ville de demain, des enjeux à l'opérationnel » organisé entre octobre et décembre par l'Institut français, en partenariat avec AGORA, (la société de développement d'Arcelor Mittal et de l'Etat du Luxembourg chargée de la réhabilitation de friches industrielles), l'équipe FVD a animé un atelier en présence d'une soixantaine de parties prenantes professionnelles et habitantes pour accompagner la réflexion sur le site du futur EcoQuartier de Metzschmelz. Tout l'intérêt de cette démarche résidait dans son aspect transfrontalier, avec la participation de l'EPA et du GECT Alzette-Belval et des collectivités françaises limitrophes. Philippe Madec et le CEREMA étaient également associés à cette rencontre, qui s'est conclue par une conférence grand public « Architecture de demain et aménagement urbain en réponse au défi de l'adaptation au changement climatique ».

## **Un partenariat renforcé avec Business France**

2023 a été l'occasion de renforcer davantage encore les liens avec notre partenaire de longue date, Business France. Grâce à la concertation et à l'exploitation des synergies communes, nous avons pu renforcer nos actions respectives, notamment dans le cadre du déplacement en Roumanie où nous avons veillé à l'articulation et la complémentarité des séquences pour allier rencontres institutionnels et rendez-vous d'affaires personnalisés, gérés par Business France.

Pour la première année, des conditions d'accès privilégiées et à tarif préférentiel ont également été proposées par Business France aux adhérents de l'association.

L'association a également eu l'opportunité, comme chaque année, de bénéficier d'un temps d'échange et de formation avec les bureaux de Business France en région et à l'étranger, pour mettre à jour les équipes sur les fondamentaux de la ville durable et accompagner leur montée en compétence sur les enjeux de l'anthropocène.

## **Note diplomatique à l'attention des postes européens**

Afin de renforcer davantage encore la notoriété de l'association à l'échelle européenne et proposer son soutien aux postes diplomatiques qui portent des actions structurantes sur la filière ville durable (concours et clubs villes durables, groupes de travail etc), une note diplomatique a été préparée par l'équipe FVD en lien avec le MEAE et diffusée aux postes diplomatiques européens en octobre.



France Villes et territoires Durables, FVD  
Association loi 1901  
22, rue Joubert – 75009 Paris



[contact@francevilledurable.fr](mailto:contact@francevilledurable.fr)



[www.francevilledurable.fr](http://www.francevilledurable.fr)



France Villes et territoires Durables



Fr\_VilleDurable

2024

# PROGRAMME DE TRAVAIL



Journée "Résilience" - Novembre 2023



[www.francevilledurable.fr](http://www.francevilledurable.fr)



France Villes et territoires Durables



Fr\_VilleDurable



# Fondamentaux des territoires durables et résilients

## Les Travaux (GT, Comité scientifique, thèse, formations)

*Nourrir et faire vivre les travaux autour de groupes de réflexion et d'action (GT) qui rassemblent l'Etat, les collectivités locales, les entreprises et les experts, afin de diffuser les meilleurs outils et solutions opérationnelles pour accélérer la transformation écologique, sociale et économique et favoriser la montée en résilience des territoires.*

**Mise à jour et promotion du Manifeste** pour des villes et territoires durables et résilients, avec l'appui du Comité Scientifique.

### Groupes de travail

#### **Poursuite des GT 2023 :**

- Référentiels / outils de normalisation, certification et labellisation : capitalisation des travaux et poursuite autour de la réalisation des cheminements pédagogiques pour optimiser la lisibilité de l'offre
- Rénovation du bâti ancien
- Etat de l'art et méthodes autour des stratégies de décarbonation avec Efficacity
- Poursuite en 2024 du GT sur la comptabilité écologique avec Les Résilients ou plus spécifiquement sur la problématique du foncier avec SNCF Immobilier

#### **Propositions de nouveaux GT en 2024 en fonction des priorités et des GT 2023 terminés**

- Quelle stratégie et quelle boîte à outils pour les quartiers populaires (prioritaires) ?
- Quel rôle des arts et de la culture pour accompagner la transformation des politiques publiques et concourir à la mise en récit ?
- La ville productive sous l'angle ressources et économie circulaire

#### **Autres travaux menés hors GT**

- Etat des lieux et perspectives de déploiement des stratégies de résilience : dynamique autour d'un réseau de collectivités et d'une boîte à outils évolutive pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des stratégies de résilience
- Territorialisation des limites planétaires et des enjeux sociaux (Donut) et grille de priorisation des projets comme outil d'aide à la discussion. FVD soutient et accompagne plusieurs travaux de thèses sur la territorialisation et l'opérationnalisation des limites planétaires à l'échelle locale en partenariat avec l'Ecole des Mines Saint Etienne d'une part et l'ADEME et France Urbaine d'autre part.
- Participation active à différents groupes de travail et instances publiques et privées, nationales et internationales ainsi que divers comités techniques pour diffuser largement les objectifs poursuivis par l'association dans son Manifeste (Démonstrateurs Ville Durable du PIA 4, Démarche Eco quartier, PEPR France 2030...)



## Comité scientifique

Etoffé et renouvelé en 2023 qui poursuivra ses travaux en 2024 autour du renouvellement de la démarche et du référentiel Ecoquartier, de la réalisation d'un vade mecum sur le diagnostic territorial et les enjeux de formations en lien avec le PEPR France 2030 porté par l'UGE et dont FVD est partenaire

## Accompagner la montée en compétences des acteurs et professionnels des territoires

- L'ensemble de ces travaux est sans cesse capitalisé et diffusé dans le cadre de multiples interventions pour sensibiliser sur le Manifeste et les cadres logiques des limites d'habitabilité et du Donut comme nouvelles boussoles de la planification écologique
- Partenariat à poursuivre avec des établissements de formations initiales et continues comme l'EFAB, l'Ecole du Renouvellement Urbain pour alimenter leur stratégie et leur contenu éducatif
- FVD est partenaire du Consortium et du Comité des Partenaires de l'UGE dans le cadre du PEPR France 2030 des projets AVID (formation initiale) et FORCOVD (continue)
- FVD mène diverses actions pour se rapprocher du CNFPT en lien avec les travaux sur les référentiels notamment (intervention webinar et pour diffusion voire collaboration sur le cheminement pédagogique prévu)

## Territorialiser l'action de France Villes et territoires Durables

*Sensibiliser les élus et directions générales des collectivités aux fondamentaux des territoires durables, et inspirer les projets de territoire par le partage d'expertises et d'expériences.*

### **Journées d'inspiration auprès des collectivités membres de FVD**

Poursuivre le déploiement des journées d'inspiration dans les territoires, adossées au nouveau Manifeste de l'association, et nourries des expertises de nos membres. Partager aux nouveaux adhérents de FVD et aux adhérents actuels les fondamentaux, les outils et réalisations exemplaires avec l'objectif de les inspirer en amont de leurs projets. De la métropole à la communauté de communes rurale, l'association s'adresse à tout type de territoire.

### **Accompagnement des collectivités engagées dans la démarche EcoQuartier**

- Après avoir participé à l'évolution du label, poursuite des réflexions sur l'adaptation des territoires, notamment à travers le Comité scientifique de FVD.
- Participation aux différents événements organisés par la DGALN, pilote de la démarche EcoQuartier. Prises de parole dans les Club EcoQuartier et événements de terrain, organisation d'un atelier de travail lors de la remise des labels...
- Organisation de journées d'inspiration pour plusieurs collectivités engagées dans la démarche de labélisation EcoQuartier.

### **Accompagnement des différents programmes de la Banque des Territoires**

Nos premiers travaux avec la Banque des Territoires (organisation des webinaires « Lundis de la Résilience », outillant des centaines de collectivités accompagnées par les programmes de l'Etat) ont vocation à s'étendre aux différents programmes de la Banque des Territoires, touchant de larges enjeux : eau et biodiversité, sobriété foncière et aménagement, atténuation et adaptation au changement climatique, rénovation énergétique, mobilités...

### **Partenariat avec l'ANRU**

Accompagnement de l'ANRU au titre de « Quartiers Résilients ». Trois quartiers à définir bénéficieront en 2024 d'une journée d'inspiration pour travailler sur leurs enjeux spécifiques.



## Recherche de nouveau partenariat avec l'ANCT (Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires)

- Suite à la mise en œuvre de la riche convention 2021/2022 liant FVD et l'ANCT pour le programme PVD, extension du partenariat au bénéfice de différents programmes déployés par l'ANCT : CRTE, PVD, ACV...
- Dans l'optique de la territorialisation de la planification écologique insufflée par le gouvernement, appui à l'organisation de COP régionales mobilisant les parties prenantes locales.
- A la suite de l'atelier de Pontacq du 1er février 2023, regroupant les Petites Villes de Demain des départements 64 et 65, organisation de nouveaux événements fédérateurs pour les collectivités engagées dans différents programmes de l'ANCT. Le premier se tiendra en janvier 2024 pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

### Mission 3

#### International

Contribuer à renforcer les coopérations et partager à l'échelle européenne la vision et les expertises françaises de l'aménagement urbain durable

*Diffuser les fondamentaux et solutions des territoires durables et résilients, par le biais d'interventions ciblées, pour disséminer les meilleures pratiques, promouvoir l'expertise française et favoriser les regards et expériences croisées en réponse aux enjeux de l'anthropocène.*

- Réunir le comité de pilotage international pour définir la feuille de route 2024 et répreciser les priorités de l'association.
- Opérer le recentrage des activités internationales de l'association à l'échelle de l'Europe.
- Poursuivre et consolider les coopérations enclenchées avec la Roumanie et la Pologne et réfléchir aux possibles connections transfrontalières sur les enjeux de ville durable.
- Participer à l'accueil de délégations étrangères, en appui à la DAEI/MTE, le MEDEFI et le MEAE, par la préparation de supports de communications et/ou la sollicitation des membres en phase d'élaboration des circuits de visites.
- Consolider et étendre le réseau des partenaires à l'international.
- Relancer la réflexion sur le format et la destination d'une délégation des membres de FVD et/ou d'une expédition apprenante sur 2025.



- Poursuivre les travaux préparatoires au Forum urbain Mondial en réunissant un groupe de travail à partir du Manifeste de l'association, en lien avec le PFVT, pour proposer une vision européenne des territoires durables qui prenne en compte les enjeux spécifiques aux pays en voie de développement
- Proposition de refaire l'expédition apprenante lors de Forum Urbain Mondial au Caire en novembre 2024 avec la FNAU pour s'inspirer des villes méditerranéennes

## **Programme Horizon Europe**

Poursuivre l'accompagnement des territoires en lien avec la Mission "100 villes neutres pour le climat et intelligentes en 2030", dans le cadre des travaux du Groupe Miroir national Horizon Europe et de la plateforme CapaCITIES :

- Finalisation des livrables français pour la plateforme CapaCITIES (cartographie de la gouvernance, identification des freins et leviers, dissémination et capitalisation des expériences à l'échelle européenne)
- Organisation de séminaires opérationnels dans le cadre du Groupe Miroir pour renforcer les compétences sur des sujets clés pour la mise en œuvre de la Mission:
- Les outils et méthodes pour la planification et l'évaluation des stratégies de décarbonation
- Dispositifs français et européens pour l'investissement et le financement des transitions
- L'innovation sociale et l'engagement des habitant.e.s dans les transformations
- Organiser le partage et la dissémination des apprentissages au-delà des villes Missions pour outiller les collectivités françaises dans l'atteinte de leurs objectifs 2050

## **Démonstrateurs sobres, résilients, inclusifs et créatifs**

- Participer avec le MTE, dans un objectif de valorisation internationale, à la sélection et valorisation de projets exemplaires de la ville durable et résiliente, à différentes échelles, sur la base des critères du manifeste et de la norme ISO 37101.



## Vie associative

*Repréciser, renforcer et affirmer le rôle de FVD au sein des parties prenantes de la ville durable et résiliente, et développer les coopérations et travaux communs au sein de l'écosystème associatif.*

### Portail France Ville Durable

- Continuer à communiquer sur le portail France Villes et territoires Durables pour améliorer sa notoriété en France et à l'international lors de salons et événements et par des campagnes dédiées (réseaux sociaux, lettres d'informations), et à l'alimenter par le biais d'appels à contributions thématiques
- Actualiser la sélection des outils disponibles (méthodologies, formations, référentiels etc) et les valoriser à l'occasion des ateliers territoriaux et lors des rencontres professionnelles pertinentes.
- Proposer une refonte de la page "réalisations" du portail pour prioriser davantage les formats synthétiques, pédagogiques et interactifs
- Accompagner les adhérents à la prise en main de l'espace membre et de la plateforme replay, pour faciliter l'accès aux contenus de France Villes et territoires Durables (documents des groupes de travail et ateliers, formations, webinaires...)

### Communication

- Contribuer à la diffusion régulière des informations relatives à la ville et territoires durables et résilients (Matinales FVD Vivapolis, événements, formations, rapports, solutions innovantes, Lettre d'infos, etc.), pour favoriser la coordination des acteurs publics et privés en France et à l'international.
- Réfléchir à de nouveaux formats attractifs pour diffuser les messages de l'association et élargir les audiences (interviews, capsules vidéos, podcast...)
- Diffuser annuellement un rapport d'activités public pour valoriser les travaux de l'association et faire connaître ses réalisations dans l'écosystème des professionnels de la ville durable
- Réalisation d'une vidéo de présentation de France Villes et territoires Durables en mettant en avant les piliers du Manifeste et l'activité de l'association

### Villes Durables en Actions

Organiser la prochaine édition de l'événement de l'association dédiée aux parties prenantes professionnelles des territoires sur des formats repensés, avec l'appui du comité scientifique et en partenariat avec une collectivité membre, avec pour objectif de laisser davantage place à la réflexion collective et au partage d'expériences sur le terrain (plénière politique, dîner débat thématique, visites de sites, ateliers d'inspiration...).

### Faire évoluer la grille tarifaire d'adhésion

Faire élaborer une grille tarifaire plus juste, avec plusieurs paliers (chiffres d'affaires, nombre d'habitants, etc) avec son application pour l'année 2025.



Niveau de participation à FVD	Définition de l'éligibilité	Montant annuel en €	Narture de la participation aux activités
Adhésion Niveau 1 : TPE et petites collectivités	Professionnel de droit français, Entreprise : TPE CA<2M€, Collectivité - 10 000 h	500	Accès au portail et à tous les travaux, événements et formations
Adhésion Niveau 2 : Entités de taille intermédiaire	Professionnel de droit français, Entreprise : PME 2M€<CA<50M€, Collectivité - 100 000 h, E.P.L. de toutes tailles, association de la société civile, association ou organisation professionnelle - 500 membres,	2 000	Accès au portail et à tous les travaux, événements et formations
Adhésion Niveau 3 : Grands comptes	Professionnel de droit français ou établissement de l'UE actif en France, Entreprise ETI ou Groupe CA>50M€, Collectivité + 100 000 h, établissement public national, association ou organisation professionnelle + 500 membres,	5 000	Accès au portail et à tous les travaux, événements et formations
Membre actif : Contribution	Professionnel déià adhérent. auel aue soit son niveau de participation	Tous collèges Minimum : adhésion + 15 000 €	Tous membres actifs : membre du Conseil d'Administration,

supplémentaire

Tous collègues  
Grand partenaire :  
Minimum : adhésion + 40 000€

Grand partenaire :  
membre du Conseil d'Administration  
et visibilité accrue du logo lors  
événements et publications



## DEMANDE D'ADHESION à France Villes et territoires Durables (FVD) pour l'exercice 2024

Organisme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Adresse email :

Personne référente pour la gouvernance de FVD	
NOM et Prénom :	
Fonction :	
Adresse email :	
Téléphone :	
Personne de contact : Chargé(e) mission, Assistant(e) (non obligatoire)	
NOM et Prénom :	
Fonction :	
Adresse email :	
Téléphone :	

Tous les acteurs professionnels français de la ville durable peuvent demander leur adhésion.

Si elle est nouvelle, celle-ci doit être soumise à validation du Conseil d'administration de l'association.

La cotisation est fixée annuellement. La grille tarifaire est jointe à ce formulaire.

L'ensemble des adhérents constitue l'Assemblée générale.

**Ayant pris connaissance des Statuts de l'association je confirme mon adhésion à « France Villes et territoires Durables » pour l'exercice 2024<sup>1</sup>**

**Je souhaite que cette adhésion soit rattachée au collège suivant de FVD :**

*(Cocher un seul collège parmi les quatre.)*

ETAT

COLLECTIVITES LOCALES

ENTREPRISES

EXPERTS ET AUTRES ACTEURS DE LA VILLE

Fait à

le :

Signature :

<sup>1</sup> En cochant cette case vous confirmez accepter la réception de toutes les informations sur ses activités et sa gestion de la part de FVD. Vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données vous concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ces données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement que vous pouvez exercer, à tout moment, par voie électronique à l'adresse suivante: [contact@francevilledurable.fr](mailto:contact@francevilledurable.fr). Vous disposez enfin du droit de déposer une réclamation auprès de la Cnil.